



Union Française des amateurs d'Armes

*Le Vice-Président
Jean-Pierre Bastié
06 04 53 91 76
jpbastie@armes-ufa.com*

Monsieur Jean LASSALLE
Candidat à l'élection Présidentielle
2 rue Saint-Grat
64400 OLORON SAINTE MARIE

La Tour du Pin le mercredi 23 mars 2022

Lettre suivie n° : LP : 1K 028 159 3618 5

Objet : Questions sur vos projets à propos de la réglementation des armes

Monsieur le candidat à l'élection présidentielle.

L'Union Française des amateurs d'Armes (UFA) rassemble des amateurs d'armes de tous horizons, chasseurs, tireurs, collectionneurs, reconstitueurs. Depuis sa fondation en 1979, notre organisation s'est toujours attachée à rester totalement apolitique.

Nous intervenons fréquemment auprès des médias et nous sommes partenaires du Service Central des Armes et Explosifs (SCAE), du ministère de l'intérieur, dans le cadre d'un groupe de travail sur le classement des armes de collection.

Nous sommes tout à fait conscients que la personnalité du candidat qui sera prochainement élu à la présidence de la République exercera une influence déterminante sur les droits des utilisateurs légaux d'armes à feu.

Les préoccupations des détenteurs d'armes peuvent paraître dérisoires au responsable politique que vous êtes, par rapport à l'ensemble des problèmes qui se posent à notre pays. Mais cette question est toutefois étroitement liée à la question de la citoyenneté et de la liberté individuelle, car il apparaît que les pays qui respectent le droit de leurs citoyens à détenir des armes, sont aussi ceux où règne une réelle démocratie, alors que les plus restrictifs sont aussi ceux dont les gouvernants placent le moins de confiance dans leur population.

Aussi notre association souhaite-t-elle vous alerter afin que soyez conscient du réel poids électoral des détenteurs d'armes légaux, à savoir : un millions trois cent mille chasseurs qui renouvellent chaque année leur permis de chasser auxquels il faut ajouter trois millions de chasseurs qui le renouvellent de façon épisodique, deux cent vingt-huit mille tireurs sportifs et un nombre de collectionneurs difficile à évaluer, mais très probablement supérieur à un million d'individus.

Au total, il s'agit donc de plus de cinq millions de citoyens, qui détiennent des armes en toute légalité.

Soucieux de la sécurité publique, les amateurs d'armes ne réclament aucune libération excessive des armes à feu. Ils admettent un encadrement légal de leur passion, mais souhaitent simplement que leurs gouvernants fassent bien la différence entre l'utilisation pacifique des armes par des citoyens respectueux de lois et l'usage illégal qu'en font les délinquants.

Ils sont globalement satisfaits de notre actuelle réglementation des armes, prise en application de la loi du 6 mars 2012. A l'exception toutefois d'une interdiction récente, incompréhensible, qui touche certaines armes semi-automatiques détenues par les tireurs sportifs.

Les amateurs d'armes, que nous représentons, attendent de leurs dirigeants politiques qu'ils respectent les points suivants :

- une réelle stabilité législative dans le domaine touchant à leur passion, afin que les armes autorisées un jour ne soient pas interdites et confisquées le lendemain, comme cela vient d'être le cas avec le décret du 30 octobre 2021 pour certaines armes détenues légalement par les tireurs sportifs ;
- une sécurité juridique et un respect du droit de propriété se traduisant par un arrêt des confiscations arbitraires et des interdictions de détenir des armes, prononcées par des instances administratives, sur une seule apparence sans décision de justice ;
- La fin des discriminations et des amalgames qui les stigmatisent au quotidien.

Dans le cas où le vote des électeurs vous appellerait à exercer la plus haute fonction de la République, les membres de notre association souhaiteraient connaître votre politique concernant les détenteurs légaux d'armes à feu.

Veuillez agréer Monsieur le candidat à l'élection présidentielle, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Vice-Président
Jean Pierre Bastié